# DISCOURS

## *Que prononça* GRANET, *accompagné de* MOYSE BAYLE, P. BAILLE & LAURENS, *Députés à la Convention Nationale, au Club du Bataillon Marseillais, à Paris.*

MARSEILLAIS, FRERES, AMIS CONCITOYENS,

Nous venons aujourd'hui vous donner une nouvelle preuve, qu'on peut, sans cesser d'être Patriote, être pourtant d'un avis différent.

Pour la motion de *Manuel*, sur l'usage des Tribunes; pour un objet assez minime, vous nous *invitâtes* à nous expliquer : nous le fîmes avec beaucoup de plaisir. Il s'agit cette fois-ci d'une affaire majeure, & nous nous faisons un mérite de dévancer *l'invitation.*

D'ailleurs, ceux de nos collègues qui ne pensent pas comme nous, vous ont déja parlé ; il est instant que nous nous expliquions à notre tour.

La Députation des Bouches du Rhône est composée de douze membres, dont six sont de Marseille ; & de ces six, deux ont une opinion, & quatre en ont une contraire.....

Pardonnez, mes frères, si je vous lis ces quelques lignes ; je ne sais pas improviser, & le désordre de ce discours vous prouvera encore que j'écris difficilement.

J'entre en matière. De quoi s'agit-il ?

Un *homme* va être jugé solemnellement par la Convention nationale.

Tous le trouvent coupable, & cependant trois opinions divisent l'Assemblée.

La première veut le bannir ou le garder en prison.

La seconde veut sa mort.... Mais avec *l'appel aux assemblées primaires* de la République, c'est-à-dire, à 66 mille tribunaux.

La troisième enfin, & c'est *la nôtre*, veut

purement & ſimplement *la mort du coupable.*

Il s'agit donc, puiſque vous connoiſſez l'opinion & les motifs de nos collègues, de préſenter les nôtres, pour ne laiſſer dans l'eſprit de nos frères, de *nos enfans* ( ſi vous me permettez le mot ) aucune fâcheuſe impreſſion.

Il eſt bon, avant tout, de vous lire le ſerment que les aſſemblées primaires, dont vous êtiez *membres*, ont ordonné à l'Aſſemblée électorale, de nous faire prêter; ſerment qui eſt notre bréviaire ; ſerment qu'on ne ſoupçonnera pas que j'aie rédigé pour faire connoître mon patriotiſme, puiſque j'étois à Paris quand on le compoſoit, c'eſt-à-dire, à plus de deux cents lieues de l'endroit où il a été lu pour la première fois.

*( Ici j'ai lu tout au long le ſerment. )*

Vous voyez en conſéquence, Frères & Amis, que vous exigez de nous *ſtrictement & ſous peine de mort, que le chef du pouvoir exécutif, ſoit ſolemnellement jugé & PUNI dans le plus court délai poſſible......*
*dans le plus court délai poſſible.*

C'eſt-là *ſtrictement* la lettre de l'article IV du ſerment. Et quand même il n'y auroit pas le danger *de la guerre civile*, notre ſerment, qui le déclare *coupable*, nous fait la loi impérieuſe de *le juger & de le punir*....... & *de le punir dans le plus court délai poſſible* : n'oublions pas le mot ſacramentel, qui tranche la difficulté.

Nous pourrions terminer ici nos explications, & je crois lire dans vos conſciences que vous êtes ſatisfaits de notre religieuſe manière d'obſerver notre ſerment.

Mais comme nos occupations de l'aſſemblée de nos Comités, & du Comité de *Députation* auxquelles nous ſommes rigoureuſement attachés, nous privent bien ſouvent du plaiſir de nous voir parmi vous.... parmi de Marſeillais, nous allons nous permettre quelques réflexions, dont notre ſerment nous diſpenſeroit.

Quelle eſt cette idée bizarement atroce, de faire revoir un procès à *ſoixante ſix mille Tribunaux* à la fois?

Je me tranſporte en idée à ma chère Marſeille, j'entre dans ma ſection patriote, elles ſont heureuſement la majorité.... Quel bruit épouvantable !... où allez-vous ?... Pourquoi ces yeux étincelans ?.... Ces mouvemens bruſques qui renverſent tout ce qu'ils rencontrent ? Un patriote me répond : » *Es la ſectien dei mouſſus que voou ſauva lou Rei, aquel aſſaſſin.... Tenés, regardas moun fiou unique, li manque un bras, mi poou plus ſecouri din mei viei jours, & es lou Rei, lou* 10 *Aouſt qu'a manda de Suiſſe per embraſſa aqueou paouré enfan per l'aſſaſſina en même tems, & voulés que toumben pas ſu d'aquelei couquins que lou ſouſtenoun.* »

Que lui répondrai-je à cet homme ? Que lui repondriez-vous, Frères & Amis ?

Hé bien, ſi cela eſt poſſible dans Marſeille, dans une des villes les plus patriotes de la République, jugez ce que cela peut devenir dans celles (& il y en a dans le Département) où les patriotes ſont la minorité.

On nous dit : mais ſi le Roi *eſt puni*,

l'Angleterre & l'Efpagne accroîtront le nombre de nos ennemis. . . Je vous arrête fur le mot, lâches & menteurs Repréfentans ; vous ne le renvoyez donc aux affemblées primaires, que parce que vous avez peur, & que vous comptez que la majorité des Français *le fauvera*, ou bien qu'elle fe chargera de fa propre refponfabilité.

Eft - ce ainfi que vous tenez le ferment de maintenir la *Liberté* & l'*Égalité*, ou de *mourir* à votre pofte en les défendant ?

On nous dit que les événements peuvent être tels ; que ceux même qui nous ont ordonné de le *punir*, peuvent à leur tour, *nous punir* ( pour manque de prévoyance de notre part ) de leur avoir obéi.

Quel blafphême ! Marfeillais, fi vous étiez capables de cette lâche perfidie, je vous dirois : frappez, voilà mon cœur, je veux vous obéir, même jufqu'à la mort.

Mais foyons de bonne foi : croyez-vous que tant que la pierre d'achopement exiftera, l'on puiffe être véritablement tranquilles ?. . .

On nous dit encore, que quand le Roi n'existera plus, un nouveau Maître qui est derrière le rideau, prendra sa place ; & que par conséquent, il ne faut pas faire périr le Roi.

Quelle absurdité ! & quelle idée a-t-on de notre Républicanisme, Marseillais ? Ne seriez-vous venu de deux cents lieues, pour remplacer vos frères, qui ont renversé le Tyran, & seriez-vous assez lâches pour en voir relever un nouveau, à qui vous obéiriez bassement ?

Non : Vous le jurez avec nous. Périsse Louis Capet ! &, après lui, tous ceux qui tenteroient de nous commander comme lui, sous quelque dénomination que ce puisse être !

N'est-il pas vrai, Frères & Amis, qu'en partant pour Paris, vos parens, vos amis, vous ont dit : allez venger vos frères morts au Carouzel ; allez voir tomber la tête de ce *monstre*... Que dis-je ? Vous-mêmes, vous avez précipité votre marche, parce que vous craigniez que le grand jour de la *justice du*

*peuple* fût paſſé avant votre arrivée, & ſans pouvoir en être les témoins....

Mais qu'on vous a cruellement trompés ! Depuis près de trois mois vous êtes ici, & le Tyran vit encore... Je dis plus, on tremble de le *punir*. On renvoie ſa punition aux aſſemblées primaires à 66 *mille Tribunaux*... Mais je m'arrête... Ce peu de mots vous donnera lieu à beaucoup de réflexions : elles ne peuvent qu'être avantageuſes à la République, quand ce ſont des Patriotes tels que vous qui les font. Je me borne à vous répéter, en me réſumant, que nous croyons que notre devoir, notre ſerment, notre conviction intime ſur les crimes de *Louis Capet*, exigent que nous opinions pour *la mort*, *ſans appel au peuple*, parce que nos ſermens, autant que les dangers de la *guerre civile*, nous en font la loi....

Nos dangers perſonnels, nous ne les comptons pour rien, pourvu que notre mort ſoit utile à la *Liberté publique.*

---

A MARSEILLE,

De l'Imprimerie d'Ant.-Hré JOUVE & Compagnie Imprimeur de la Nation & du Département.